

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : Les accords-cadres sont passés pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur) et la Commune de Haguenau, la Commune de Bischwiller et la Commune de Schweighouse-sur-Moder.
2. Coordonnateur du groupement et signataire de l'accord cadre et des marchés : la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
3. Objet du marché : Acquisition de fournitures administratives pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Haguenau - Accords-cadres à bons de commande

Code NUTS : FRF11

Les prestations sont traitées en lots séparés, à savoir :

N° du lot	Objet	Montant TTC		Code nomenclature européenne
		Minimum	Maximum	
01	Fournitures de bureau	sans	sans	30192000-1
02	Enveloppes et pochettes postales neutres	sans	sans	30199230-1
03	Enveloppes et pochettes postales préimprimées	sans	sans	30199710-0
04	Papeterie générale	sans	sans	30192700-8
05	Tampons	sans	sans	30192151-4
06	Papeterie et fournitures scolaires destinées aux enfants de 0 à 11 ans	sans	sans	39162110-9
07	Petits matériels pour les activités manuelles destinées aux enfants de 0 à 11 ans	sans	sans	39162100-6
08	Jeux pédagogiques destinés aux enfants de 0 à 11 ans	sans	sans	37524100-8
09	Matériel de motricité destinés aux enfants de 0 à 11 ans	sans	sans	39162100-6
10	Librairies et documentations générales destinés aux professionnels et aux enfants de 0 à 11 ans	sans	sans	22000000-0
11	Fournitures pour la médiathèque	sans	sans	30192000-1

4. Mode de passation des accords-cadres : accords-cadres de fournitures à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2131-16, R. 2131-17, R. 2161-2 et suivants, L. 2125-1-1°, R. 2121-8, R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande publique.
5. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
6. Conditions particulières :
  - accords-cadres passés avec un seul opérateur économique,
  - les accords-cadres sont conclus sans montant minimum et sans montant maximum.
  - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
  - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
  - les accords-cadres sont conclus pour une durée d'un (1) an ferme. Ils seront ensuite tacitement reconductibles trois (3) fois pour une année supplémentaire,
  - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement des différents membres du groupement,
  - les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisables à la date d'anniversaire des accords-cadres,
  - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
  - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
  - les accords-cadres sont couverts par l'accord sur les marchés publics,
  - le numéro de dossier attribué aux accords-cadres est le FOURN.ADMIN/2019.
7. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
  - ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,
  - renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R. 2142-6 et suivants du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 23 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public, et rappelés dans le règlement de la consultation.
8. Les retraits des dossiers de consultation et les dépôts des offres se font uniquement via la plateforme <http://alsacemarchespublics.eu> .
9. Date limite de remise des offres : **mardi 23 juillet 2019 à 12 heures.**
10. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)
11. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.
12. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

**Mme Joanna MASTIO**

Direction des Finances et des Achats  
Service de la commande publique  
67500 HAGUENAU  
03.88.90.67.88  
[joanna.mastio@agglo-haguenau.fr](mailto:joanna.mastio@agglo-haguenau.fr)

Renseignements techniques :

**Pour les lots 01 à 05**

**M. Stéphane CRENNER**

Direction des Interventions et du Cadre  
de Vie  
Communauté d'Agglomération et Ville  
de Haguenau  
03.88.63.95.20  
[stephane.crenner@agglo-haguenau.fr](mailto:stephane.crenner@agglo-haguenau.fr)

**Pour les lots 06 à 10**

**Mme Sabrina DALESSIO**

Direction de l'Education et de l'enfance  
Service des Affaires éducatives –  
Territoire de Brumath  
03.88.52.52.80  
[sabrina.dalessio@agglo-haguenau.fr](mailto:sabrina.dalessio@agglo-haguenau.fr)

**Pour le lot 11**

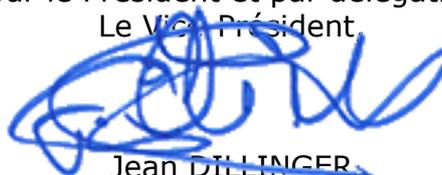
**Mme Marie-Anne KLIPFEL**

Lecture Publique  
Communauté d'Agglomération et Ville  
de Haguenau  
03.88.90.68.22  
[marie-anne.klipfel@agglo-haguenau.fr](mailto:marie-anne.klipfel@agglo-haguenau.fr)

13.Date d'envoi de l'avis à la publication au BOAMP et au JOUE : jeudi 20 juin 2019.

Signature numérique de Jean DILLINGER  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Jean DILLINGER